

## **MERCREDI 14 DÉCEMBRE 2016**

Procès-Verbal d'une session ordinaire du Conseil de la Municipalité de Boileau, tenue dans la salle du Conseil, située au 702, chemin de Boileau, à Boileau, Québec, le mercredi 14 décembre 2016 à 20 heures. Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Henri Gariépy

### **SONT PRÉSENT :**

Pierre Auclair	Yan Montpetit
Harold Linton	Nicole Blondin
Wayne Conklin	Marie-Ève Dardel

Michel Grenier, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

**SONT ABSENT :** aucun absent

8 contribuables assistent à la séance.

Le maire soumet à mesdames et messieurs les conseillers l'ordre du jour déposé par le secrétaire-trésorier à savoir :

### **ORDRE DU JOUR**

1. L'ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
  - 3.1. Adoption du procès-verbal du 9 novembre 2016 — séance régulière
  - 3.2. Adoption du procès-verbal du 29 novembre 2016---séance extraordinaire
4. Période de questions
5. Affaire en cours
  - 5.1. Pour signer une entente de couverture d'incendie avec Namur, Notre-Dame-De-La-Paix et la Régie Incendie Nord-Ouest Laurentides.
  - 5.2. Pour le renouvellement de l'entente de services pour la cueillette des ordures et du recyclage avec St-Émile-de-Suffolk (secteur Ipperciel)
6. Rapports
  - 6.1. Rapport du Maire des activités du mois.
  - 6.2. Rapport financier de la secrétaire-trésorière adjointe
  - 6.3. Rapports de l'inspecteur municipal
    - 6.3.1. Dépôt des travaux à faire en décembre 2016.
    - 6.3.2. Rapport de voirie du mois en novembre 2016.
  - 6.4. Rapport de l'inspecteur en bâtiment & environnement
    - 6.4.1. Dépôt du rapport de permis pour le mois de novembre 2016.
  - 6.5. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers
7. Finances
  - 7.1. Pour adopter les comptes fournisseurs du mois de novembre 2016.
8. Correspondances
9. Affaires nouvelles
  - 9.1. Pour le rapport de l'auditeur sur le coût net de la collecte sélective des matières recyclables pour 2016.
  - 9.2. Pour le congé des fêtes des employés réguliers et la fermeture de l'Hôtel-de-Ville.
  - 9.3. Pour faire effectuer le déneigement du stationnement de l'Église Ste-Valérie et procéder au sablage de la cote de l'Église Unie de Brookdale pour le 24 décembre 2016.
  - 9.4. Pour adopter le calendrier des séances ordinaires du Conseil de la Municipalité pour l'année 2017.
  - 9.5. Pour appliquer l'indice des prix à la consommation d'octobre aux traitements salariaux des employés municipaux et aux membres du Conseil.

- 9.6. Pour aviser de la tenue d'une séance extraordinaire le 29 décembre 2016 pour l'adoption du budget et du programme triennal d'immobilisation
- 9.7. Pour aviser de la tenue d'une séance extraordinaire le 29 décembre 2016 pour l'adoption du règlement sur la taxation et les tarifications diverses pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017.
- 9.8. Pour l'organisation du souper de Noël des conseillers et employés de la Municipalité
- 9.9. Résolution pour Appui à la Municipalité de Chénéville – Projet égout
- 9.10. Pour approuver les dépenses pour les travaux effectués sur le chemin de la Pointe de Pins dans le cadre du Programme Aide à l'Amélioration du Réseau Routier Municipal (PAARRM no. dossier 00024963-1-80115(07))
- 9.11. Pour approuver les dépenses pour les travaux effectués sur le chemin du Lac Champagneur dans le cadre du Programme Aide à l'Amélioration du Réseau Routier Municipal (PAARRM no. dossier 00024334-1-80115(07))
- 9.12. Pour adopter le Plan de sécurité civile de la Municipalité de Boileau
- 9.13. Service régional de formation des pompiers de la MRC de Papineau – modification à l'entente intermunicipale
- 9.14. Pour ratifier l'embauche de la firme d'émondage Boulet Barbe pour émondage à la Pointe des pins du 19 octobre 2016 au coût de 977.29 \$ incluant les taxes
- 9.15. Pour effectuer une demande d'augmentation de la marge de crédit de la Municipalité auprès de la Caisse Populaire Desjardins.
- 9.16. Pour le renouvellement du règlement d'emprunt 01-064
- 10. Avis de motion
  - 10.1. Avis de motion concernant un règlement sur la taxation et les diverses tarifications de services municipaux
  - 10.2. Avis de motion pour la modification du règlement 14-076 concernant les matières résiduelles et recyclables pour un prélèvement des matières recyclables aux 3 semaines débutant le 1<sup>er</sup> mars 2017 selon le calendrier des ordures
- 11. Période de questions
- 12. Clôture de la séance

## **1. OUVERTURE**

Monsieur le maire annonce l'ouverture de la séance à 20 h

## **16-12-249    2. POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR**

Après lecture de l'ordre du jour.

Il est **PROPOSÉ** par M. Pierre Auclair  
et **RÉSOLU**

**QUE :**

L'ordre du jour, ci-dessus décrit soit adopté tel que présenté

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers.**

## **3. Adoption des procès-verbaux**

### **16-12-250    3.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 NOVEMBRE 2016 — SÉANCE RÉGULIÈRE**

ATTENDU que les membres du conseil déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du procès-verbal du 9 novembre 2016, séance régulière l'ayant reçu au moins sept jours avant la tenue de cette séance;

POUR CE MOTIF :

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Blondin  
et **RÉSOLU**

**QUE :**

Le procès-verbal de la séance régulière du 9 novembre 2016 soit adopté tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers.**

16-12-251

**3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 29 NOVEMBRE 2016 — SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

ATTENDU que les membres du conseil déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du procès-verbal du 29 novembre 2016, séance extraordinaire l'ayant reçu au moins sept jours avant la tenue de cette séance;

POUR CE MOTIF :

Il est **PROPOSÉ** par M. Wayne Conklin  
et **RÉSOLU**

**QUE :**

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 novembre 2016 soit adopté tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers.**

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

*M. le maire a répondu aux questions des citoyens.*

**5. AFFAIRES EN COURS**

16-12-252

**5.1 POUR SIGNER UNE ENTENTE DE COUVERTURE D'INCENDIE AVEC NAMUR, NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX ET LA RÉGIE INCENDIE NORD OUEST LAURENTIDES**

ATTENDU que l'entente relative à la protection contre l'incendie et à la fourniture automatique de service qui lie Boileau aux municipalités limitrophes de Namur, Amherst et Notre-Dame-de-la-Paix viendra à échéance le 31 décembre 2016;

POUR CE MOTIF :

Il est **PROPOSÉ** par M. Harold Linton  
et **RÉSOLU**

**QUE :**

Le Conseil de la municipalité de Boileau renouvelle l'entente intermunicipale relative à la protection contre les incendies avec les municipalités de Namur, Notre-Dame-de-la-Paix et la Régie incendie Nord-Ouest des Laurentides pour l'année 2017.

**QU' :**

Une augmentation de 5 % soit applicable au montant forfaitaire annuel pour les services offerts dans le cadre de ladite entente soit : représentant une somme totale de 17,325 \$ pour chacune des municipalités qui desservent Boileau.

**ET QUE :**

Le directeur général et le maire sont mandatés pour signer l'entente présentée en novembre 2016 par Namur, Notre-Dame-de-la-Paix et la Régie incendie Nord-Ouest des Laurentides.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers.**

**16-12-253 5.2. POUR RENOUVELER LE CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DE 'IMPASSE IPPERCIEL.**

CONSIDÉRANT que le Conseil désire renouveler le contrat de déneigement pour l'impasse Ipperciel avec M Fernand Besner au même prix qu'en 2015 soit 1,500 \$ payable en trois versements de 500 \$;

POUR CE MOTIF :

Il est **PROPOSÉ** par Mme Marie-Ève Dardel  
et **RÉSOLU**

**QUE :**

Le Conseil mandate le directeur général afin de négocier l'entente de déneigement de l'impasse Ipperciel pour le même montant que l'année précédente.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers.**

**16-12-254 5.3. POUR LE RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICES POUR LA CUEILLETTE DES ORDURES ET DU RECYCLAGE AVEC ST-ÉMILE-DE-SUFFOLK (SECTEUR IPPERCIEL)**

ATTENDU que la Municipalité de Boileau désire renouveler l'entente de cueillette d'ordures et de recyclages dans le secteur Ipperciel ;

POUR CE MOTIF :

IL EST **PROPOSÉ** par madame la conseillère Nicole Blondin  
et **RÉSOLU**

**QUE :**

La Municipalité de Boileau mandate son directeur général, en la personne de Michel Grenier, pour signer les documents officialisant l'entente de service.

**ET QUE :**

Le montant prévu de 300 \$, de même que, la présente résolution, soit envoyé à la municipalité de St-Émile-de-Suffolk pour renouveler l'entente pour une année supplémentaire.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers.**

## **6. RAPPORTS**

### **6.1 Rapport du Maire**

Monsieur le maire dépose son rapport des activités du mois.

### **6.2 Rapport financier de la secrétaire-trésorière adjointe**

Au mois de novembre 2016, des dépôts ont été effectués pour un montant de 38,147.19 \$. De plus, nous avons 1,055.30 \$ en chèques postdatés.

### **6.3 Rapport des travaux de voirie**

#### **6.3.1 Dépôt des travaux à faire en décembre 2016**

M Michel Grenier dépose une liste des travaux de voirie pour le mois de décembre 2016, lequel sera classé aux archives # 102-102-02.

#### **6.3.2 Rapport de voirie du mois de novembre 2016**

M Michel Grenier dépose un rapport des travaux de voirie effectué pour le mois de novembre 2016, lequel sera classé aux archives # 102-102-03

### **6.4 Rapport de l'officier municipal responsable des bâtiments et de l'environnement**

M Michel Grenier dépose un rapport de l'officier municipal responsable des bâtiments et de l'environnement, pour le mois de novembre 2016, lequel sera classé aux archives # 102-102-04.

### **6.5 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers**

Le secrétaire-trésorier dépose les déclarations d'intérêt pécuniaire des conseillers en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

## **7. FINANCES**

16-12-255

### **7.1. POUR ADOPTER LES COMPTES FOURNISSEURS DU MOIS DE NOVEMBRE 2016**

Il est **PROPOSÉ** par M. Pierre Auclair  
et **RÉSOLU**

#### **QUE :**

Les comptes à payer du mois de novembre 2016 d'une somme de 83,881.80 \$ soient payés, et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à débiter les affectations budgétaires concernées du budget 2016.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers.**

#### **CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS POUR DÉPENSE PROJETÉE**

Je soussigné, certifie par la présente, qu'il a les crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est projetée par le Conseil.

---

Michel Grenier, secrétaire-trésorier

## **8. CORRESPONDANCE**

*Monsieur le maire fait état de la correspondance reçue au cours du mois.*

## 9. AFFAIRES NOUVELLES

### 16-12-256 9.1 POUR LE RAPPORT DE L'AUDITEUR SUR LE COÛT NET DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RECYCLABLES POUR 2016.

ATTENDU qu'afin de se conformer aux exigences du gouvernement du Québec, il y a lieu de mandater un auditeur externe afin de produire un rapport d'audit sur le coût net de la collecte sélective de matières recyclables;

POUR CE MOTIF :

Il est **PROPOSÉ** par M. Wayne Conklin  
et **RÉSOLU**

**QUE :**

La firme Charlebois et Gratton, CPA inc., soit mandatée afin de procéder à l'audit du coût net de la collecte sélective de matières recyclables pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2016 au tarif de 135 \$ l'heure plus les taxes applicables.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers.**

### 16-12-257 9.2 POUR LE CONGÉ DES FÊTES DES EMPLOYÉS RÉGULIERS ET LA FERMETURE DE L'HÔTEL-DE-VILLE

ATTENDU que, selon leur contrat, les employés réguliers (à temps plein) bénéficient d'un congé des Fêtes rémunéré incluant la veille, le jour de la fête ainsi que le lendemain;

POUR CE MOTIF :

Il est **PROPOSÉ** par M. Yan Montpetit  
et **RÉSOLU**

**QUE :**

Le congé des Fêtes pour les employés réguliers de la voirie soit les 23,26 et 27 décembre 2016, ainsi que le 30 décembre 2016, 2 et 3 janvier 2017. Il est entendu qu'advenant une urgence telle une tempête de neige ou autre, seuls les 25 décembre 2016 et 1er janvier 2017 seront payés en temps double. Pour les 23, 26, 27 et 30 décembre 2016 ainsi que le 2 et 3 janvier 2017, les employés qui seront au travail ces journées-là pourront prendre un congé compensatoire d'une journée.

**QUE :**

Le bureau du secrétariat et de l'administration soit fermé du 23 décembre 2016 au 3 janvier 2017 inclusivement.

**QUE :**

Les 28 et 29 décembre 2016 soient des congés sans solde.

**ET QUE :**

Mme Linda Nagant ainsi que, M. Yvan Roy prennent respectivement leurs messages dans le système de boîtes vocales de la Municipalité tous les jours excepté le 25 décembre et le 1er janvier de manière à réagir à toute urgence éventuelle.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers.**

**16-12-258 9.3 POUR FAIRE EFFECTUER LE DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DE L'ÉGLISE STE-VALÉRIE ET PROCÉDER AU SABLAGE DE LA COTE DE L'ÉGLISE UNIE DE BROOKDALE POUR LE 24 DÉCEMBRE 2016.**

ATTENDU que ce conseil juge opportun et nécessaire de faire déneiger le stationnement de l'église Ste-Valérie de Boileau ainsi que les bords du chemin face à l'Église pour permettre à plus de voitures de stationner lors de la période des fêtes;

POUR CE MOTIF :

Il est **PROPOSÉ** par M. Harold Linton

**QUE :**

L'inspecteur municipal soit autorisé à faire déneiger, avant 19 heures, le stationnement de l'église Ste-Valérie de Boileau ainsi que les bords du chemin devant l'église, pour la célébration du 24 décembre uniquement.

**ET QUE :**

Les employés de voirie s'assurent que la côte à partir du chemin Brookdale en montant vers l'Église Unie de Brookdale soit sablée dans la matinée sur toute sa largeur pour la même date.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers.**

**16-12-259 9.4 POUR ADOPTER LE CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ANNÉE 2017.**

ATTENDU qu'en vertu de l'article 148 du Code municipal, le Conseil doit établir le calendrier de séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune des séances;

ATTENDU que le Conseil désire fixer les séances ordinaires à chaque deuxième mercredi de chaque mois;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Marie-Ève Dardel  
et **RÉSOLU**

**QUE :**

Le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année civile 2017 est le suivant : les mercredis 11 janvier, 8 février, 8 mars, 12 avril, 10 mai, 14 juin, 12 juillet, 9 août, 13 septembre, 11 octobre, 8 novembre et 13 décembre à 20 heures

**ET QUE :**

Selon l'article 148.0.1 du Code municipal, ce calendrier fera l'objet d'un avis public;

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers.**

**16-12-260 9.5 POUR APPLIQUER L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION (IPC) D'OCTOBRE À OCTOBRE DE 1.5 % AUX TRAITEMENTS SALARIAUX DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX ET AUX MEMBRES DU CONSEIL.**

ATTENDU que les contrats des employés municipaux stipulent qu'une augmentation salariale sera automatiquement accordée selon l'IPC fédérale d'octobre à octobre pour l'année en cours de 1.5 %;

ATTENDU qu'une clause identique s'applique aux membres du Conseil de la Municipalité de Boileau;

**POUR CES MOTIFS**

Il est **PROPOSÉ** par M. Pierre Auclair  
et **RÉSOLU**

**QUE :**

L'indice des prix à la consommation d'octobre 2015 à octobre 2016 du Canada de 1.5 % soit utilisé, tel que stipulé dans les contrats des employés municipaux, pour l'indexation de leur salaire pour 2017.

**QUE :**

Que l'IPC annuel de 2016 de 1.5 % soit aussi appliqué pour indexer le salaire de base des élus municipaux conformément au règlement 10-062.

**QUE :**

Le même indice soit utilisé pour l'indexation du personnel d'entretien de l'Hôtel-de-Ville.

**ET QUE :**

Cette augmentation salariale soit applicable à partir de la première période de paie de l'année 2017.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers.**

16-12-261

**9.6 POUR AVISER DE LA TENUE D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE LE 29 DÉCEMBRE 2016 POUR L'ADOPTION DU BUDGET, LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION**

ATTENDU que le discours du maire a été effectué lors de la séance extraordinaire du 29 novembre 2016

Il est **PROPOSÉ** par M. Wayne Conklin  
et **RÉSOLU**

**QU' :**

Une séance extraordinaire soit tenue le 29 décembre 2016 à 9 h aux fins de l'adoption du budget et du programme triennal d'immobilisation

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers.**

16-12-262

**9.7 POUR AVISER DE LA TENUE D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LES TAXES ET TARIFICATIONS DIVERSES POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2017.**

ATTENDU que le discours du maire a été effectué lors de la séance extraordinaire du 29 novembre 2016 ;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Blondin  
et **RÉSOLU**

**QU' :**

Une séance extraordinaire soit tenue le 29 décembre 2016 à 9h30 pour l'adoption du règlement sur les taxes et divers tarifs applicables en 2017.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers.**



16-12-263

**9.8 POUR L'ORGANISATION DU SOUPER DE NOËL DES CONSEILLERS ET EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ**

**ATTENDU** qu'un souper de Noël est une activité privilégiée pour souligner la fête de Noël et le passage à la nouvelle année;

**ATTENDU** qu'un tel souper est un moment idéal pour tisser des liens de fraternité entre les conseillers, les employés de la ville et les membres de l'administration, et ce, à l'extérieur de l'enceinte et du cadre municipal;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est **PROPOSÉ** par M. Yan Montpetit  
Et **RÉSOLU**

**QUE :**

Soit organisé un souper de Noël pour tous les conseillers, les employés et les membres de l'administration.

**QU' :**

Un montant maximal de 1000 \$ soit utilisé à cette fin.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers.**

16-12-264

**9.9 POUR APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE POUR SON PROJET ÉGOUT**

**ATTENDU** que la municipalité de Chénéville est un centre de services que les citoyens des municipalités voisines fréquentent pour ses commerces et services professionnels;

**ATTENDU** qu'il y a une problématique de traitement des eaux usées dans le centre urbain de Chénéville, ce qui empêche l'établissement de nouveaux commerces, services et résidents;

**ATTENDU** que la Municipalité de Chénéville présente une demande de subvention pour financer l'implantation d'une solution de traitement des eaux usées du périmètre urbain;

**ATTENDU** qu'afin d'ajouter un caractère régional à leur demande, la Municipalité de Chénéville demande l'appui des municipalités de la MRC de Papineau;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par M. Wayne Conklin  
Et **RÉSOLU**

**QUE :**

Le conseil de la municipalité Boileau appuie la Municipalité de Chénéville dans sa demande d'aide financière.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

**16-12-265 9.10 POUR APPROUVER LES DÉPENSES POUR LES TRAVAUX EFFECTUÉS SUR LE CHEMIN DE LA POINTE-DES-PINS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM NO. DOSSIER 00024963-1-80115(07))**

ATTENDU que des travaux d'élargissement et d'amélioration ont été effectués sur le chemin de la Pointe des Pins dans le cadre d'une subvention de 17308 \$ pour le Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM no. 00024963-1-80115(07));

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par M. Yan Montpetit  
et **RÉSOLU**

**QUE :**

Le Conseil approuve les dépenses pour les travaux effectués sur le chemin de La Pointe-des-Pins pour un montant subventionné de 17,308 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports;

**QUE :**

Les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur un chemin dont la gestion incombe à la municipalité de Boileau;

**ET QU' :**

Un dossier de vérification a été constitué.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers.**

**16-12-266 9.11 POUR APPROUVER LES DÉPENSES POUR LES TRAVAUX EFFECTUÉS SUR LE CHEMIN DU LAC-CHAMPAGNEUR DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM NO DOSSIER 00024334-1-80115(07))**

ATTENDU que des travaux d'élargissement et d'amélioration ont été effectués sur le chemin du Lac-Champagneur dans le cadre d'une subvention de 15 000 \$ pour le Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM no.00024334-1-80115(07));

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Blondin  
et **RÉSOLU**

**QUE :**

Le Conseil approuve les dépenses pour les travaux effectués sur le chemin du Lac-Champagneur pour un montant subventionné de 15 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports;

**QUE :**

Les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur un chemin dont la gestion incombe à la municipalité de Boileau;

**ET QU' :**

Un dossier de vérification a été constitué.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers.**

**16-12-267 9.12 POUR ADOPTER LE PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE DE LA MUNICIPALITÉ DE BOILEAU**

ATTENDU que les municipalités du Québec sont vulnérables et aux prises avec des aléas d'ordre naturel ou anthropique;

ATTENDU que le Conseil municipal de Boileau reconnaît que sa municipalité peut être victime d'un sinistre en tout temps;

ATTENDU que le Conseil municipal voit l'importance de se doter de la première phase d'un plan municipal de sécurité civile couvrant les éléments prioritaires de la préparation pour faire face aux sinistres en collaboration avec les représentants de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du Ministère de la Sécurité publique;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est **PROPOSÉ** par M. Pierre Auclair

Et **RÉSOLU**

**QU' :**

Une organisation municipale de la sécurité civile soit créée;

**QUE :**

Les personnes suivantes soient nommées et informées par le Conseil municipal pour occuper les postes aux différentes missions de l'organisation municipale de la sécurité civile.

<b>FONCTION</b>	<b>NOM</b>
Coordonnateur municipal de la sécurité civile	Michel Grenier
Coordonnateur municipal de la sécurité civile adjoint	Linda Nagant
Responsable Administration	Michel Grenier
Responsable Sécurité-incendie	Yves Duval
Responsable Communications	Amélie Vaillancourt
Responsable Sécurité des personnes	Linda Nagant
Responsable Services aux personnes sinistrées	Lise Létourneau
Responsable Services techniques	Yvan Roy
Responsable Transports	Yvan Roy

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le plan municipal de sécurité civile de notre municipalité.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

**16-12-268 9.13 SERVICE RÉGIONAL DE FORMATION DES POMPIERS DE LA MRC DE PAPINEAU – MODIFICATION À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE**

ATTENDU la résolution numéro 2015-11-195, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 25 novembre 2015, relative au projet d'entente intermunicipale concernant la mise en place d'un service régional de formation des pompiers sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU la résolution numéro 2016-01-007, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 27 janvier 2016, confirmant la signature de l'entente intermunicipale visant la mise en place d'un service régional de formation des pompiers sur le territoire de la MRC de Papineau au bénéfice des municipalités membres, conformément aux articles 569 et suivants du Code municipal du Québec ;

ATTENDU qu'une modification a été demandée en lien avec la présente entente afin d'y introduire un article permettant une nouvelle adhésion à l'entente intermunicipale;

ATTENDU l'article 624 du *Code municipal du Québec* et l'article 469.1 de la *Loi sur les cités et villes* relatives à l'adhésion d'une municipalité à une entente;

ATTENDU la résolution numéro 2016-04-063, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 20 avril 2016, acceptant la modification proposée à l'entente intermunicipale afin d'y inclure un addenda permettant une nouvelle adhésion d'une municipalité locale à ladite entente, conformément au texte déposé dans le cadre de la présente séance ainsi qu'à l'article 624 du *Code municipal du Québec* ;

**POUR CES MOTIFS**

Il est **PROPOSÉ** par M. Yan Montpetit  
et **RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE :**

Le Conseil de la Municipalité de Boileau accepte, par le biais de la présente résolution, de modifier l'entente intermunicipale concernant la mise en place d'un service régional de formation des pompiers sur le territoire de la MRC afin d'y inclure un addenda permettant une nouvelle adhésion d'une municipalité locale à ladite entente, conformément au texte déposé dans le cadre de la présente séance ainsi qu'à l'article 624 du *Code municipal du Québec*;

**QUE :**

Le Conseil de la Municipalité de Boileau autorise le maire ainsi que le secrétaire-trésorier et directeur général à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution;

**ET QUE :**

La présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau, conformément à l'échéancier prévu à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

**16-12-269**

**9.14 POUR RATIFIER L'EMBAUCHE DE LA FIRME D'ÉMONDAGE BOULET BARBE  
POUR ÉMONDAGE DU 19 OCTOBRE 2016 CHEMIN DE LA POINTE-DES-PINS  
AU COÛT DE 977.29 \$ INCLUANT LES TAXES**

ATTENDU que la Municipalité a dû faire émonder à nouveau quelques arbres dans le cadre de l'élargissement du chemin de la Pointe des pins;

ATTENDU que nous avons utilisé la firme Boulet et Barbe pour compléter ces travaux;

**POUR CES MOTIFS**

Il est **PROPOSÉ** par M Wayne Conklin  
et **RÉSOLU**

**QUE :**

Le conseil ratifie l'embauche de la firme d'émondage Boulet et Barbe pour émondage au chemin de la Pointe des pins et paie la facture du 19 octobre 2016 au coût de 977.29 \$ incluant les taxes.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers.**

**16-12-270**

**9.15 POUR EFFECTUER UNE DEMANDE D'ANALYSE POUR UNE AUGMENTATION DE  
LA MARGE DE CRÉDIT DE LA MUNICIPALITÉ AUPRÈS DE LA CAISSE  
POPULAIRE DESJARDINS.**

ATTENDU qu'en attendant les entrées de paiements de taxes, la Municipalité devra s'assurer d'avoir la liquidité nécessaire pour son fonctionnement et les paiements encourus;

**POUR CE MOTIF :**

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Blondin  
et **RÉSOLU**

**QUE :**

La Municipalité fasse parvenir une demande d'analyse à la caisse Desjardins pour faire augmenter à 500 000 \$ sa marge de crédit, et payer les frais de 225 \$ demandés par la Caisse Desjardins pour effectuer l'analyse.

**ET QUE :**

Le maire M. Henry Gariépy et le directeur général Michel Grenier soient autorisés à signer les documents nécessaires pour l'augmentation de la marge de crédit.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

**16-12-271 9.16 POUR LE RENOUELEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 01-064**

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder au refinancement d'un emprunt de 11,175.00 \$ relatif au règlement d'emprunt 01-064 puisque celui-ci arrivera à échéance le 19 décembre 2016;

ATTENDU que pour des règlements de moins de 100 000 \$ la Municipalité peut négocier de gré à gré avec son institution financière;

POUR CES MOTIFS

Il est **PROPOSÉ** par M. Harold Linton  
et **RÉSOLU**

**QUE :**

Le Conseil demande à la Caisse Desjardins de la Petite Nation de refinancer l'emprunt 01-064 pour un montant de 11,175.00 \$ et pour un terme de 5 ans et au taux d'intérêt en vigueur soit de 4.14 %

**ET QUE :**

Le maire M Henri Gariépy et le secrétaire-trésorier M Michel Grenier soient autorisés à signer les documents relatifs à cette transaction;

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

**10. AVIS DE MOTION**

**16-12-272 10.1 AVIS DE MOTION CONCERNANT UN RÈGLEMENT SUR DIVERSES TARIFICATIONS DE SERVICES MUNICIPAUX**

L'avis de motion est donné par M. Harold Linton qu'à une séance subséquente, un règlement numéro 16--090 concernant l'ensemble des taux de taxes et des tarifications municipales applicables pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017 sera présenté pour adoption. Soit : Les taxes générales et spéciales, la tarification pour les services de cueillette des matières résiduelles et recyclables, la tarification pour les services de la Sûreté du Québec et les services d'incendie et la tarification pour les roulottes et les bacs à ordures et de recyclages. De plus, le règlement précisera les taux d'intérêt et pénalités sur arriérés de taxes pour le même exercice financier et impliquera l'abrogation du règlement 15-080.

**16-12-273 10.2 AVIS DE MOTION POUR MODIFICATION DU RÈGLEMENT 14-076 CONCERNANT LES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES**

L'avis de motion est donné par Mme Nicole Blondin qu'à une séance subséquente, un règlement numéro 16-091 pour modifier le règlement 14-076 concernant les matières résiduelles et recyclables sera présenté pour adoption.

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

*Monsieur le maire répond aux questions des citoyens.*

**16-12-274 12. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est **PROPOSÉ** par M. Harold Linton

et **RÉSOLU**

**QUE :**

La présente séance soit et est levée à 21h00

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers.**

---

Monsieur Henri Gariépy  
Maire

---

Michel Grenier  
Secrétaire-trésorier

---

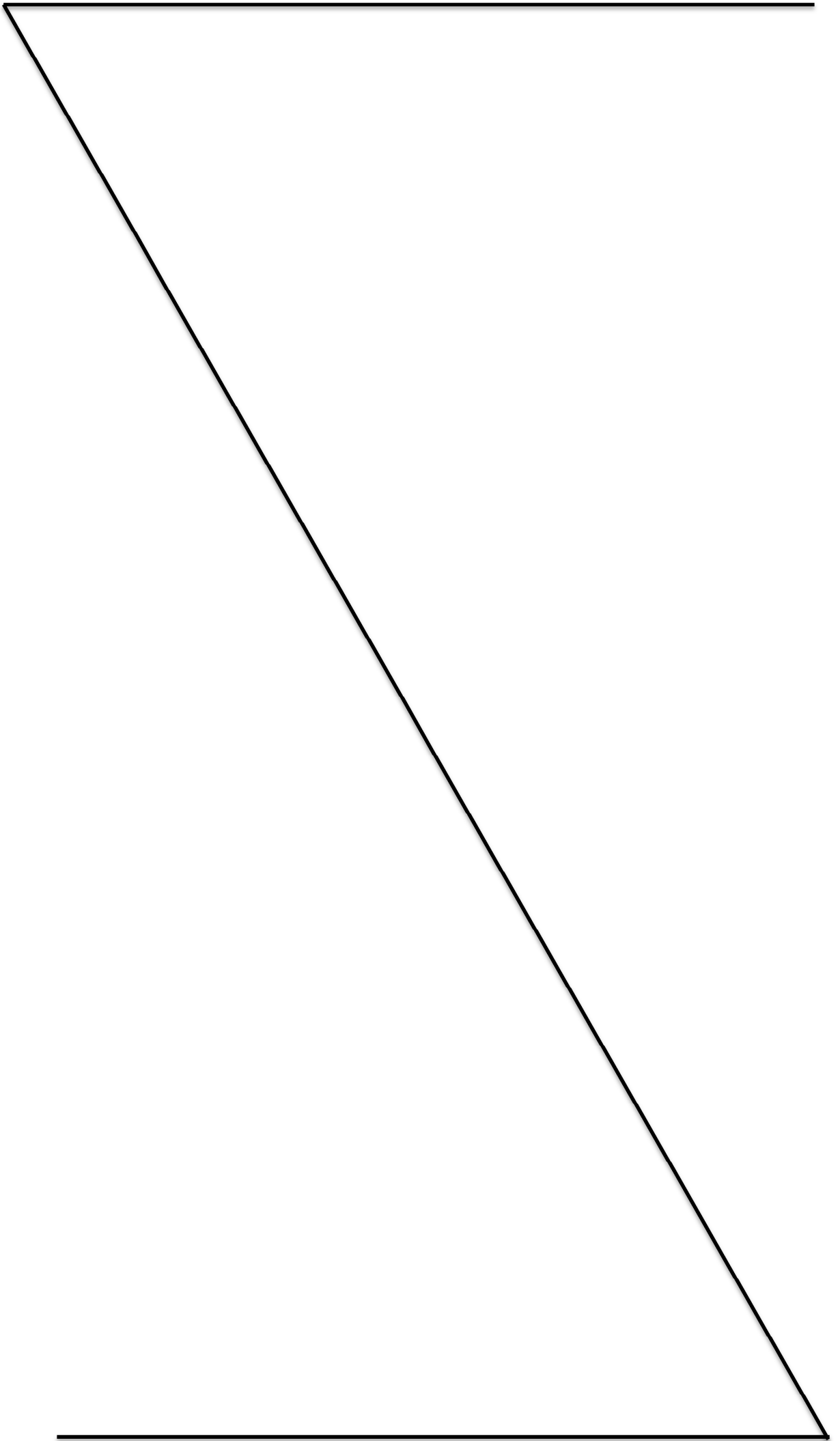
Lors de la séance plénière du 7 décembre 2016, tenue de 9 h 30 à 12 h, étaient présents le maire M. Henri Gariépy et les membres suivants :

Nicole Blondin  
Wayne Conklin

Pierre Auclair  
Harold Linton

Yan Montpetit

Le secrétaire-trésorier, Michel Grenier, était également présent.



**6438**